



LES PROCÉDURES DE RECouvreMENT FORCÉ

1 JOUR (7 h) - DISTANCIEL OU PRÉSENTIEL

Le recouvrement forcé à l'éclairage de la réforme de la saisie des rémunérations de juillet 2025

Depuis juillet 2025, les procédures civiles d'exécution sur les biens - les « saisies » - relèvent du monopole des commissaires de justice. Cette réforme a transféré aux commissaires de justice la compétence en matière de saisie des rémunérations, auparavant partagée avec le juge de l'exécution et son greffe.

Pour les organismes de logement social, cette évolution modifie directement les modalités de recouvrement des impayés locatifs et suppose une actualisation des pratiques des équipes chargées du contentieux.

PUBLIC

Collaborateurs des organismes de logement social en charge du recouvrement des créances locatives (gestion locative, contentieux, précontentieux)

PRÉ-REQUIS

Aucun

OBJECTIFS

- Définir une stratégie de recouvrement forcé adaptée à chaque profil de débiteur
- Repérer les modifications législatives récentes issues de la réforme de juillet 2025
- Envisager les conséquences, notamment financières, de l'évolution de la procédure de saisie des rémunérations.

PÉDAGOGIE

ÉVALUATION

Chaque stagiaire sera questionné en amont, pendant et à l'issue de la formation pour identifier ses attentes, vérifier ses acquis et évaluer sa satisfaction globale de la formation.

ANIMATION

Christophe CHAUMANET ou Julie FERNANDES DE SOUSA ou Jean VANOVERSCHELDE, Consultants-formateurs spécialisés en impayés.

DATES DES SESSIONS INTER

- le 19 mars 2027 - Distanciel
- le 2 juillet 2027 - Distanciel
- le 2 juillet 2027 - Présentiel à Paris
- le 21 septembre 2027 - Distanciel
- le 26 novembre 2027 - Présentiel à Paris
- le 26 novembre 2027 - Distanciel

PRIX NET : 830 EUROS

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

justine.homawoo@afpols.fr - 06 58 75 61 46

EN INTRA

Ce stage peut être organisé en intra ou adapté sur mesure dans votre organisme ou dans votre région.

DEMANDE DE DEVIS : intra@afpols.fr

DÉROULÉ & CONTENU

1 AVANT

- À la rencontre de votre formateur
- Quels objectifs souhaitez-vous atteindre grâce à cette formation ?

2 PENDANT - EN GROUPE

Introduction : le cadre de l'exécution forcée

- Rappel du rôle des acteurs de l'exécution forcée au regard de la réforme ;
- Les différents modes d'obtention du titre exécutoire ;
- L'exécution provisoire.

Les procédures civiles d'exécution sur les biens : « Les Saisies »

La saisie des rémunérations à l'éclairage de la réforme

- Les sommes saisissables ;
- Le déroulement pas à pas des actes nécessaires à la procédure.
La saisie-vente
- Les biens saisissables ;
- Le mode opératoire de la procédure.
La saisie-attribution
- Les sommes saisissables détenues par un tiers (établissement bancaire)
- La chronologie des actes nécessaires
La saisie des véhicules terrestres à moteur
- Par déclaration auprès de la préfecture
- Par immobilisation sur la voie publique
Les saisies conservatoires
- Forme et délais des démarches nécessaires à leur validité ;
- Les saisies conservatoires mobilières ;
- Les saisies conservatoires de créances entre les mains d'un tiers.

3 APRÈS - MISE EN ŒUVRE EN SITUATION DE TRAVAIL

- Qu'ai-je retenu de ma formation ?
- Les ressources pédagogiques qui m'accompagnent.